

## RÉSOLUTION

# Un État fédéral européen, condition préalable à une défense européenne efficace et à une responsabilité géopolitique continentale

Adoptée par le comité fédéral de l'UEF à Bruxelles le 10 juillet 2022

**Le comité fédéral de l'UEF, réuni à Bruxelles les 9 et 10 juillet 2022,**

### faisant référence

- au discours prononcé à Zürich en 1946 par Winston Churchill,
- au traité sur l'Union européenne, tel que modifié par le traité de Lisbonne, notamment son article 42 (2 et 7) TUE,
- aux résolutions sur l'Europe de la défense adoptées par le Comité fédéral en 2013, 2014, 2015 et 2016,
- aux résolutions sur la politique étrangère et de défense adoptées par le Congrès européen de l'UEF en 2016 et 2018 ;

**reconnaissant le rôle de l'OTAN** en tant que garant de la paix et de la sûreté en Europe :

- la sûreté européenne dépend encore largement de l'OTAN, laquelle dépend essentiellement des États-Unis, de leurs capacités militaires et de leurs priorités stratégiques ; ceci limite l'autonomie stratégique des États membres de l'UE en matière de capacités militaires et conduit souvent à une duplication des systèmes militaires de base, se traduisant par un manque d'interopérabilité européenne et rendant la coordination plus difficile ;
- à l'heure actuelle, ni les États membres de l'UE individuellement, ni l'UE dans son ensemble, ni même l'OTAN en l'absence du soutien militaire et financier des États-Unis, n'auraient les moyens de protéger de manière fiable l'intégrité territoriale des États membres de l'UE et des pays parties aux programmes de la politique européenne de voisinage ;

### considérant

- qu'une véritable défense commune européenne ne peut être obtenue sur la base d'un changement de traité, car les traités sont conclus entre des États souverains et ne peuvent instituer un leadership politique/militaire politiquement responsable ;

---

#### Secrétariat européen de l'UEF

Rue d'Arlon 53, BE-1040 Bruxelles | +32 (0)2 508 30 30  
secretariat@federalists.eu | Transparency register n° 66364002603-57  
Website | Facebook | Twitter | Instagram | LinkedIn | Youtube



Cofinancé par  
l'Union européenne

- que la méthode intergouvernementale qui prévaut au sein de l'UE ne peut pas créer une défense européenne fonctionnelle et empêche tout contrôle démocratique d'une force européenne. Les traités sur l'UE, en particulier l'article 42 TUE, paragraphes 2 et 7, subordonnent l'intérêt général des Européens au respect d'un processus qui protège la souveraineté, le plus souvent illusoire, des États membres. Cela conduit à un manque d'unité de commandement tant au niveau politique que militaire et à un marché européen des équipements de défense très fragmenté. L'Agence européenne de défense (AED) identifie 154 types de systèmes d'armes en Europe, tandis qu'ils ne seraient que 27 aux États-Unis ;

**rappelle** les exigences fédéralistes à moyen terme (2025) :

- un État fédéral est essentiel pour promouvoir nos valeurs, telles qu'énoncées à l'article 2 TUE, valeurs universelles qui doivent être plus que jamais promues et défendues dans le monde globalisé d'aujourd'hui, renforcer le partenariat européen avec l'OTAN, tout en permettant à l'Europe de parler d'une seule voix dans les relations et les institutions internationales, définir une politique étrangère, de sûreté et de défense véritablement européenne, et créer une défense européenne ;
- il doit légitimer une politique de sûreté et de défense digne de ce nom et se donner les moyens de la mettre en place, condition *sine qua non* pour mener une politique étrangère crédible ;
- le passage au fédéralisme devrait être soutenu dans un premier temps par un petit nombre d'États membres, prêts à mettre en commun une nouvelle répartition des pouvoirs afin d'assurer leur souveraineté sur la scène mondiale ;
- une fois que ce noyau initial aura réussi, d'autres rejoindront cette avant-garde, comme cela a été le cas pour la zone Schengen et la zone euro ;
- dans le cadre de cette Europe fédérale, les européens pourraient valablement faire face aux défis de sûreté du XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà.

**En conséquence,**

- appelle le Conseil européen et les gouvernements nationaux des États membres volontaires à soutenir activement la création d'une Europe souveraine, démocratique et fédérale, capable d'assumer enfin une responsabilité géopolitique continentale ;
- engage les sections nationales de l'UEF à faire campagne dans leur pays auprès des forces gouvernementales et parlementaires, pour soutenir ce processus.